

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS291/37/Add.9
WT/DS292/31/Add.9
WT/DS293/31/Add.9
10 octobre 2008

(08-4853)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES

Rapport de situation des Communautés européennes

Addendum

La communication ci-après, datée du 9 octobre 2008 et adressée par la délégation des Communautés européennes au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions
de l'ORD concernant le différend *Communautés européennes – Mesures
affectant l'approbation et la commercialisation des
produits biotechnologiques*
(WT/DS291, WT/DS292, WT/DS293)

Les Communautés européennes et les trois plaignants ont poursuivi leurs discussions constructives dans le but de régler ce différend et les questions connexes.

Les États-Unis et les Communautés européennes tiendront leur prochaine (la septième) réunion technique sur des questions relatives à la biotechnologie les 22 et 23 octobre. Comme il est déjà indiqué dans le dernier rapport de situation, le Canada est convenu de proroger encore le délai raisonnable pour la mise en œuvre du rapport du Groupe spécial établi dans le cadre de l'OMC, jusqu'au 31 décembre 2008 (WT/DS292/34). De même, l'Argentine est convenue de proroger encore le délai raisonnable pour la mise en œuvre, jusqu'au 1^{er} décembre 2008.
